

ARRÊTÉ DU MAIRE

CORRÈZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE

Secrétariat Général

CC/SC

Arrêté portant approbation du marché de travaux à procédure adaptée ouverte « Travaux et maintenance de l'éclairage public »

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à des travaux et à de la maintenance sur l'éclairage public,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 20 novembre 2023 en vue du choix d'une entreprise spécialisée et que la date limite de remise des offres a été fixée au 14 décembre 2023,
- Considérant que, après analyses des offres, la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE a été attributaire du marché,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché à procédure adaptée ouverte « Travaux et maintenance de l'éclairage public » attribué à la Société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE – 3, rue du Moulin de Chando – BP 25 – 19001 TULLE cedex.

Ce marché est conclu pour trois ans, renouvelable une fois pour une période d'un an. Le montant de ce marché s'élève pour les trois premières années à 1 500 000 € HT et à 500 000 € HT pour la quatrième année de reconduction.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville

Compte : 21534 - Code : INVST-ECLPUB

Compte : 23151 - Code : INVST-ECLPUB

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légallité le : 19 MARS 2024

TULLE, le 8 mars 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 19 MARS 2024

AD 2u - 0803202u

Le Maire-Adjoint

Jérémy NOVAIS

